

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_048

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DFCI 24

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le Grand Périgueux dispose de la compétence en matière de création et d'amélioration des voiries forestières de défense contre l'incendie.

Que compte tenu des enjeux dans le domaine de la protection incendie et de la nécessité d'une cohérence des actions à mener, un syndicat mixte a été institué à l'échelle départementale, le SM DFCI24.

Qu'outre le Grand Périgueux, le syndicat est composé du Département de la Dordogne, de la communauté d'agglomération Bergeracoise, de la communauté de commune Isle Vern et Salembre et de 68 communes.

Qu'il a pour missions principales :

- la contribution à la défense contre les incendie dans les forêts, les landes et tout autre lieu pouvant propager des incendies.
- L'aménagement, la création et le renforcement des ouvrages de DFCI.
- L'aménagement, la création et le renforcement des points d'eau destinés à la DFCI.
- Etc.

Considérant que s'agissant d'un syndicat mixte, il est administré par un comité syndical composé de représentants de chacun de ses membres. Le nombre de représentants est fonction de la participation financière du membre.

Que le Grand Périgueux dispose de 6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants.

Que peuvent être désignés des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au SM DFCI 24 suivants :

Titulaires	Suppléants
FAURE Claudine	FARGE Charles
LACOSTE Vincent	LEGAY Emmanuel
LE ROUX Gilles	LONGUEVILLE-PATEYTAS Sylvie
BUFFIERE Alain	LAGUIONIE Joël
LE MAO Daniel	COURAULT Martine
ROLLAND Yannick	MARSAC Jacques

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 31 juillet 2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31 juillet 2020	Périgueux, le 31 juillet 2020
	Le Président, Jacques AUZOU

